



PLENIERE DU 20 MARS 2006

INTERVENTION SUR LE PPA

*Intervention de Jean-Yves Guyomarch,
pour le groupe des élus Verts*

PROJETS DE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE ROUEN, DU HAVRE ET DE PORT-JEROME

La loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) reconnaît le droit à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé.

Les dangers d'un air de mauvaise qualité ont d'ailleurs été évoqués en octobre 2005 à Rouen lors d'un colloque environnement et santé, il en ressort que la nocivité de la pollution atmosphérique est bien plus grave que ce que l'opinion publique en saisit.

Si les PPA s'imposent aux agglomérations du Havre et de Rouen et à Port-Jérôme c'est en particulier parce que les seuils de pollution acceptables sont dépassés.

Toute la pertinence et l'efficacité des 3 plans de protection atmosphérique résident donc dans la capacité à réduire les polluants atmosphériques pour préserver la santé des habitants.

Or à la lecture des trois livres « bleu », je constate au-delà des lacunes majeures que vous évoquez dans l'avis que vous nous soumettez, le manque réel d'ambition au regard d'un état atmosphérique très préoccupant.

Pour illustrer mes propos, je rappelle à l'ensemble des membres de l'assemblée, que le parc des voitures particulières en France est passé de 355 voitures pour 1000 habitants en 1980 à 470 pour 1000 habitants en 1999 soit une augmentation de 32%, certes la recherche sur des moteurs et des carburants moins polluants doit être encouragée mais ce n'est pas suffisant.

Les PPA comptent beaucoup trop sur les avancées technologiques de l'automobile et sur la réglementation sur les véhicules neufs alors que l'augmentation du trafic routier réduit considérablement les efforts de recherche fait par les industriels pour réduire les émissions polluantes.

L'axe prioritaire des PPA doit donc être le développement des transports alternatifs et là, alors, se mettrait en place l'interaction indispensable entre les plans de déplacements urbains (PDU) et les PPA.

Or, je constate le manque d'ambition sur la réorganisation de la circulation, sur la promotion des modes de déplacement moins ou non polluants, je regrette également que les PDE (plan de déplacement entreprise) ne soient pas évoqués comme outil permettant de réduire la pollution due aux déplacements domicile-travail.

Je terminerai mon intervention en rappelant que l'avis de notre collectivité régionale aurait pu aussi être plus sévère sur les émissions polluantes liées aux secteurs résidentiel et tertiaire.

Alors que les émissions ne cessent de croître, il est important que les agglomérations repensent et s'engagent dans une urbanisation raisonnée en intégrant la pollution atmosphérique comme problème majeur.

L'urbanisation raisonnée signifie avoir pris conscience que le genre, la qualité et l'emplacement des constructions ont des répercussions importantes sur la pollution atmosphérique en tant qu'émettrice de polluants mais aussi sur la santé des habitants qui se trouvent victimes d'un air pollué.

Or, je le rappelle, tout citoyen est en droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé

Oui, certaines actions telles que les réductions d'émissions de dioxyde de soufre actées par certaines raffineries de la basse seine, vont dans le bon sens, mais nous étions en droit d'attendre plus d'ambition d'un plan de protection de l'atmosphère compte tenu de la dégradation continue de l'air que nous respirons.

J'espère que l'avis réservé que nous émettons sur les 3 PPA sera entendu, comme un message fort, il faut aller plus loin pour protéger notre air et notre santé.